



## VILLE DE CAP-CHAT

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

---

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2023, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2024.

Le calendrier a été établi tel que décrit au tableau ci-dessous. Les séances se tiendront à l'heure et au local habituel, soit à 20h00, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.

<b>Lundi, 08 janvier</b>	<b>Mardi, 02 juillet</b>
<b>Lundi, 05 février</b>	<b>Lundi, 05 août</b>
<b>Lundi, 04 mars</b>	<b>Mardi, 03 septembre</b>
<b>Mardi, 02 avril</b>	<b>Lundi, 07 octobre</b>
<b>Lundi, 06 mai</b>	<b>Lundi, 04 novembre</b>
<b>Lundi, 03 juin</b>	<b>Lundi, 02 décembre</b>

Conformément à la Loi, si un changement est apporté au calendrier des séances, un avis public en ce sens sera donné à la population indiquant le jour, l'heure et l'endroit de ladite séance.

Cap-Chat, le 15 novembre 2023

**Yves Roy**  
Directeur général et greffier

YR/ml